



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, session 2017

N° F3B46ASIIICL

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, au titre de l'année 2017 :

Monsieur STEPHAN Christophe, ingénieur d'études de 2ème classe, président, Agroparistech, Paris.

Madame DUPRE Elena, ingénieure d'études de 1ère classe, vice-présidente, experte, Université d'Artois, Lens.

Madame BEDNAREK Emmanuelle, ingénieure d'études de 2ème classe, experte, Université Paris 2 Panthéon Assas, Paris.

Madame PESSE Sandrine, ingénieure d'études de 1ère classe, experte, Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles, Roubaix.

Monsieur MIOT Romain, ingénieur d'études de 1ère classe, Rectorat de l'académie de Reims, Reims.

Monsieur DI MEO Nicolas, conservateur des bibliothèques, suppléant, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame COLSON Sophie, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, suppléante, Ecole centrale de Lille, Villeneuve-d'Ascq.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le **24 AVR. 2017**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE